

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Manon Mailloux](#)

<https://www.cadre21.org/membres/225b8d2829c388270ec963ac>

Date d'obtention : 2020-11-20 16:42:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je me réfère en premier lieu à la trousse texto lorsqu'un jeune vient me voir. Je dois ramasser les informations. Je rencontre le jeune instigateur et confisque son appareil électronique si je juge qu'il est en possession de matériel pornographique. Je ne lui pose aucune question et confisque l'objet à l'aide du sac dans la trousse. Je remet le tout au policier, qui prend le dossier à partir de ce moment. Je ne peux intervenir lorsque la demande est faite par les parents ou la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'important c'est de ne jamais voir les photos. Ramasser les informations de tout ceux impliqués dans la démarche, à l'aide de la trousse texto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisqué l'appareil de l'instigateur. Attention de ne jamais voir les photos.